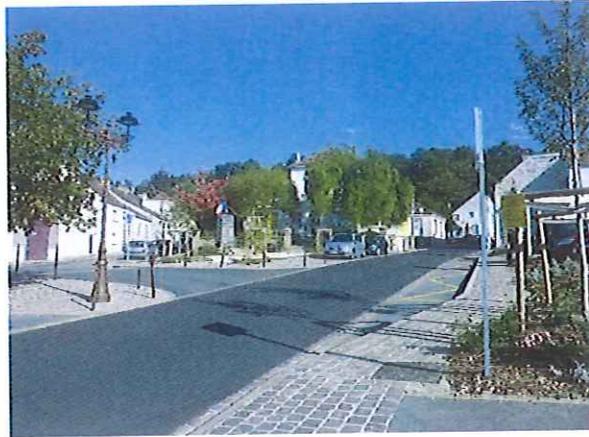




Commune de FEUCHEROLLES



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet de modification simplifiée n° 3

1. PIECES ADMINISTRATIVES

Dossier mis à la disposition du public

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014 modifié par délibération en date du 31 mai 2016 et modifié par délibération en date du 13 décembre 2016 et mis à jour par arrêté en date du 8 septembre 2017



COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
24 SEPTEMBRE 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt septembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire

Etaients présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Katrin, LEPAGE Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, TOURET Annie, CHARIL Josette, de FRAITEUR Margaret, FREMIN Michel, DELAMAIRE Michel, LE GALL Caroline, BRASSEUR Martine, CALS Stéphanie, TAZE-BERNARD Luc, MAYSOUNABE Nathalie, LEDIEU Marie-Claude, DEPIERRE Marianne, FEUVRIER André, formant la majorité des membres en exercice,

Absents ayant donné pouvoir :

CLOUZEAU Patrick à LOISEL Patrick
de POMMERY Etienne à MOIOLI Jean-Baptiste
LEMAITRE Bernard à LEPAGE Martine
ZSCHUNKE Susanne à FREMIN Michel
SABBAGH Flora à DELAMAIRE Michel
GIEN Michel à VARILLON Katrin

Madame Caroline LE GALL est désignée secrétaire de séance.

* * * * *

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLES L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 ET L123-1-11 DU CODE DE L'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 12 novembre 2014 puis modifié les 16 décembre 2015 et 31 mai 2016.

La procédure de modification simplifiée peut être mise en œuvre dans le cas d'une rectification d'une erreur matérielle (Art. L123-13-3) du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée présenté ce soir est la conséquence d'un jugement du Tribunal administratif de Versailles suite à un recours engagé par M. GALLOT à propos de la parcelle AA372.

Le dossier de modification n°3 du PLU sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de Feucherolles entre le 15 octobre 2018 et le 14 novembre 2018 inclus pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

- les lundi-mardi-mercredi- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi de 14h à 17h
- les samedis 20 octobre 2018 et 10 novembre 2018 de 9h à 12h.

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune : www.feucherolles.fr pendant la même période.

- Un registre sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.
- Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

Cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- d' **ENGAGER** la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

- d' **AUTORISER** le Maire à signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU

- de **DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

*Certifié exécutoire par transmission
en sous-préfecture
et publication le même jour*

Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles





35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<http://www.medialex.fr>

De la part de : CELINE CHAUVIN

DESTINATAIRE : COMMUNE DE FEUCHEROLLES
MAIRIE

Date et heure d'envoi : 28/09/2018 16:54:06

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : 71874603

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'Incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU N°3
COMMUNE DE FEUCHEROLLES**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

LE PARISIEN

YVELINES

Le 03/10/2018

Olivier COLIN
Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

@le_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 01 (C) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

Marchés 90 000 Euros



Des officiels de l'organisme

DE SARCELLES.

Annie PERONNET,
Résistance 95200 Sarcelles
Tél : 01-34-38-27-88
Télé : 01-34-38-20-36
Commande publique@sarcelles.fr
Internet : http://www.sarcelles.fr/
Internet du profil d'acheteur :
http://www.sarcelles.fr/
Objet : Location/maintenance
des bornes à eau branchées sur le ré-
seau d'eau pour divers sites

Principales : Refus des
proposés ou délai d'exécution : 24
jours à compter de la notification du

Essentiels de financement et
de références aux textes
réglementaires : Mandat administra-
tif communal
Tribution : Offre économique-
avantageuse appréciée en fonc-
tion des énoncés ci-dessous avec
une déduction
stations (montant global et fait de déplacement) : 60% ;
niquette au vu de la note métho-
dologique : 0% ;
intervention en cas de panne : 10% ;
entretien : 10% ;
éducation : procédure adaptée.
Réception des offres :
du 01/10/2018 à 12:00
Internet de validité des offres : 90
jours à compter de la date limite de récep-
tion.

du présent avis à la publica-
tion le 03/10/2018.
Tous les renseignements
nécessaires peuvent être obtenus :
Mairie de Sarcelles, Direction de la Comman-
de France 95200 Sarcelles,
132, courriel : commande-pu-
bl@sa.fr, adresse Internet :
http://sa.fr/marchespublics.com/.

Enquête publique

COMMUNE DE SARTROUVILLE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)

Le 24 septembre 2018,
Monsieur le Maire de Sartrouville a ordonné
l'ouverture de l'enquête publique sur le
projet de modification n°7 du PLU de la
commune de Sartrouville dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Le règlement afin de concilier
les objectifs de la loi pour « l'accès au
logement et le développement équilibré et
solidaire du territoire communal,

est accompagné d'un cahier de recom-

mander par rapport aux voies et limites
séparatives, les places de stationnement,
etc.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre BELLEC a
été désigné en qualité de commissaire-
enquêteur par décision du 12 septembre 2018
de la Présidente du Tribunal administratif de
Versailles.

L'enquête se déroulera au Centre Technique
Municipal de Sartrouville, à la Direction de
l'Aménagement Urbain et de l'Attractivité
Commerciale, du 22 octobre 2018 au 23
novembre 2018 inclus aux jours et heures
suivants : - lundi, mercredi, jeudi de 8H30 à
12H et de 13H30 à 17H15 ; - vendredi de
8H30 à 12H et de 13H30 à 17H ; - mardi de
8H30 à 12H et de 13H30 à 18H30.

Chacun pourra prendre connaissance du do-
ssier et,

- soit consigner ses observations sur le re-
gistre d'enquête prévu à cet effet,

- soit les adresser par écrit à Monsieur le
commissaire-enquêteur, Enquête sur le pro-
jet de modification du PLU n°7 du PLU, HOTEL
DE VILLE (BP n°275) - 78506 SARTROUVILLE
CEDEX.

- soit par internet : enquetepublique-plu@ville-sartrouville.fr mailto:enquetepublique-plu@ville-sartrouville.fr ,

Le commissaire enquêteur se tiendra à la
disposition du public lors de ses perman-
ences au Centre Technique Municipal aux
dates suivantes :

- Lundi 22 octobre 2018 de 14H à 17H,
- Mercredi 07 novembre 2018 de 14H à 17H,
- Jeudi 15 novembre 2018 de 9H à 12H,
- Vendredi 23 novembre 2018 de 13h30 à
16h30, dernier jour de l'enquête.

Les informations peuvent être obtenues ap-
rès de la personne responsable du projet,
Monsieur Bourg, directeur de l'aména-
gement urbain et de l'attractivité commerciale
de la Ville de Sartrouville, (tél : 01 30 86 39
30) - Centre Technique Municipal C 90, rue
de la Garenne 78500 SARTROUVILLE.

Toute personne peut à sa demande et à ses
frais, obtenir communication du dossier d'en-
quête publique. Les pièces du dossier sont
également consultables sur le site internet
de la ville : <http://www.sartrouville.fr>.

Le rapport et les conclusions du
Commissaire-enquêteur, transmis à M. le
Maire de Sartrouville, dans un délai de 30
jours maximum à l'expiration de l'enquête,
seront tenus à la disposition du public. Les
personnes intéressées pourront en obtenir
communication.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil
municipal sera compétent pour approuver
le projet de modification n°7 du PLU de
Sartrouville.

MODIFICATION N 3 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE FOURQUEUX

Par arrêté N 268-18 en date du 29 août
2018, Monsieur le Maire de Fourqueux a or-
donné l'ouverture de l'enquête publique sur
la modification N 3 du Plan Local d'Urbanis-
me (PLU), portant principalement sur
la modification du zonage et du règlement
afin de permettre la réalisation de nouveaux
programmes de logements notamment de
logements sociaux, de procéder à des ajus-
tements mineurs du règlement et du plan
de zonage pour prendre en compte des pro-
jets et pour préciser les règles ou faciliter
leur application, ainsi que divers ajustements
et mises à jour réglementaires.
Cette enquête est un préalable à l'approba-
tion de la modification N 3 par le Conseil

le dossier peuvent être demandées par cour-
riel à :
Enquete-publique.plu@ville-fourqueux.fr .
Le commissaire enquêteur sera présent en
Mairie

pour recevoir les observations du public, les
jours et heures suivants :

- le Mardi 2 octobre 2018 de 9 heures 30
à 12 heures
- le Samedi 6 octobre 2018 de 9 heures 30
à 12 heures
- le Mardi 16 octobre 2018 de 15 heures
à 17 heures.

Son rapport et ses conclusions seront
transmis au Maire dans le délai d'un mois à
compter de la date de clôture de l'enquête
publique et tenus à disposition du public 15
jours plus tard.

Édité le 29/08/2018 à 14:25:22

Le public pourra consulter le rapport et les
conclusions du commissaire enquêteur au-
près du service urbanisme de la Mairie de
Fourqueux aux jours et heures habituels
d'ouverture pendant un an à compter
de la date de clôture de l'enquête.

Avis divers

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME N3

Le public est informé que par délibération
du 24 Septembre 2018, le conseil municipal
a prescrit une modification simplifiée du
PLU n3. Le projet de modification, l'exposé
de ses motifs ainsi qu'un registre destiné
aux observations du public seront mis à sa
disposition en Mairie de Feucherolles entre
le 15 Octobre et le 14 Novembre 2018
inclus, pendant les heures habituelles d'ou-
verture de la Mairie soit du lundi au mercredi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le jeudi de 14h00 à 17h00, le vendredi de
09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les
samedis 20 octobre 2018 et 10 novembre
2018 de 9h00 à 12h00 ainsi que sur le site
internet de la commune : www.feucherolles.fr
pendant la même période. Le présent avis
sera affiché en Mairie pendant toute la du-
rée de mise à disposition.

Le Maire
P. LOISEL

AVIS DE PUBLICATION

COMMUNE DE DAVRON

(78810)
INSTALLATION DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN RENFORCE

AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 24 septembre 2018, le
conseil municipal a approuvé l'instauration
du droit de préemption urbain renforcé sur
la commune de Davron.

La délibération du conseil municipal est
consultable en mairie de DAVRON, ainsi qu'en
Sous-Préfecture de Saint Germain en laye
aux jours et heures ouvrables habituelles.

Le Parisien

Des experts

Constitution de société

Par acte SSP en date du 25/09/2018, il a
été constituée une société présentant les car-
actéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

JB

Forme : SCI
Capital : 500 euros
Siège Social : 3ter avenue Rembrandt,
78500 Sartrouville
Durée : 99 ans
Objet social :
L'acquisition, construction, location
Gérant : M JUBEA Ion, 3 ter avenue
Rembrandt 78500 Sartrouville
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 26/09/2018, il a
été constituée une société présentant les car-
actéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

ENESKA

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 2 bis route de Chaufour,
78270 Cravent
Durée : 99 ans
Objet social : Prestation de conseil, de ser-
vice, d'ingénierie et de formation principa-
lement dans le secteur de l'informatique
Président : M. Vincent Couvreur demeurant
: 2 bis route de Chaufour, 78270 Cravent
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Divers société

B&B AUTO

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 4, Allée de la Tournelle
78540 VERNUILLET
RCS N : 839172210 de VERSAILLES

L'AGE du 20 septembre 2018 a décidé de
transférer le siège social au 1609, Route de
Quarante Sous, 78630 ORGEVAL à com-
pter du 20 septembre 2018.
En conséquence, elle sera immatriculée au
RCS de VERSAILLES.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

www.annoncesleparisien.fr

LES CHARMIES

SCI au capital de 19818,37 euros
Siège social : 29 rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
RCS N : 440187037 de VERSAILLES

Suivant la délibération de l'AGE en date du
30/09/2018
Les associés après avoir entendu le rapport
du liquidateur, ont approuvé les comptes de
liquidation, ont donné quitus au liquidateur
et l'ont déchargé de son mandat, puis ont
prononcé la clôture des opérations de li-
quidation au 30/09/2018.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.



Le Parisien

Collectivités territoriales,
optimisez
votre communication

Publiez vos annonces de délégation de
service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur